

# COALITION POUR L'ÉQUITÉ SALARIALE DU N.-B.

## BULLETIN D'INFORMATION

### Octobre 2013

#### ***Dans ce numéro :***

1. Résidences communautaires - où sont les résultats de l'équité salariale ?
2. Est-ce que les travailleuses de soutien à domicile subventionnent les contributions de l'employeur à la place du gouvernement ?
3. Le personnel des maisons de transition
4. Le personnel des garderies
5. Évolution positive vers une meilleure méthodologie
6. Retards significatifs dans l'application de la *Loi de 2009 sur l'équité salariale*
7. Action !
8. Le Conseil d'administration est à la recherche d'une représentante pour la région de Kent-Miramichi – postulez !
9. Bienvenue à Ashley et Sarah Ann !
10. La campagne de financement 2013-2014 – Nous sommes prêts !
11. Le forum « Les voix des femmes » sur le point de prendre forme
12. L'équité salariale au forum « Chemins pour sortir de la pauvreté »

-----

#### ***1. Résidences communautaires – Où sont les résultats de l'équité salariale?***

Les résultats du programme d'équité salariale pour les 1200 travailleuses et travailleurs des résidences communautaires de la province ne sont toujours pas disponibles, même si le programme avait débuté en 2009 et que les résultats étaient attendus l'an dernier. Les paiements seront rétroactifs au mois d'avril 2013, mais les travailleuses ont besoin d'argent maintenant!

Danielle Scott a exprimé la frustration que plusieurs autres travailleuses et travailleurs ressentent : « Les employées des résidences communautaires ont été extrêmement patientes mais deviennent de plus en plus frustrées avec les délais. Malheureusement, nos besoins financiers n'attendent pas et les temps sont de plus en plus difficiles. Nous travaillons pour un organisme à but non-lucratif et nous gagnons présentement 12,51 \$ l'heure et même moins dans le cas des employées occasionnelles ou temps partiel. Plusieurs doivent cumuler deux postes pour boucler les fins de mois, ce qui est triste quand on pense au fait qu'on s'attend que ces personnes soient en bonne santé mental afin d'assurer des soins de qualité pour nos résidents ! »

-----

#### ***2. Est-ce que les travailleuses de soutien à domicile subventionnent les contributions de l'employeur à la place du gouvernement ?***

Le ministère de Développement social conclut plusieurs contrats avec des agences de soutien à domicile, mais les services des agences ne se limitent pas à ces contrats. Dans le cas des contrats avec Développement social, les agences de soutien à domicile

sont tenues de payer 11 \$ l'heure à leurs employées depuis 2011. Cependant, selon la méthodologie d'équité salariale du gouvernement, ces travailleuses devraient gagner 13,15\$. Ces ajustements seraient étalés sur 5 ans.

Mais les travailleuses de soutien à domicile ont eu une mauvaise surprise à la réception de leur paiement rétroactif d'équité salariale pour 2012-2013. Elles s'attendaient à un cinquième de l'ajustement (soit 0,43 \$ pour les heures travaillées d'avril 2012 à mars 2013). Or, elles n'ont reçu que 0,37 \$ l'heure tandis que 0.06 \$ a été remis aux employeurs pour couvrir leurs contributions à l'assurance-emploi, à la pension et à la paie de vacances. Le gouvernement a confirmé qu'au cours de la période de 5 ans, le plein ajustement atteindra 2,15 \$ l'heure. Cependant, pour une travailleuse en soutien à domicile qui travaillerait 40 heures par semaine, ceci signifie une perte de 124,80 \$ pour 2012-2013.

La Coalition a partagé ses préoccupations avec la Ministre responsable de l'Égalité des femmes, Marie-Claude Blais, et a diffusé un communiqué de presse, soutenant que c'est le gouvernement qui devrait couvrir les coûts additionnels de la paie, et non les travailleuses : « [Les employées de soins à domicile ne devraient pas avoir à subventionner les charges salariales des employeurs](#) ». La situation n'est toujours pas résolue.

Aucun ajustement ont été fait pour 2013-2014, jusqu'à date.

-----  
**3. Le personnel des maisons de transition**

Le gouvernement a déjà distribué le plein ajustement d'équité salariale à ces travailleuses, étant donné que l'ajustement était très bas. On s'attend à ce que le gouvernement annualise l'ajustement.

-----  
**4. Le personnel des services de garde à l'enfance**

Les éducatrices en service de garde ont reçu un cinquième de leur ajustement cet été.

-----  
**5. Évolution positive vers une meilleure méthodologie**

La Coalition et la Direction de l'égalité des femmes sont en train de développer conjointement un atelier sur la méthodologie pour les milieux de travail sans emplois à prédominance masculine. Les objectifs sont d'améliorer nos connaissances sur les méthodologies disponibles, d'améliorer la méthodologie au Nouveau-Brunswick et développer une expertise locale concernant les méthodologies d'équité salariale.

Cette initiative découle de l'[analyse](#) que la Coalition avait faite de la méthodologie utilisée pour évaluer les postes dans les secteurs offrant des services mandatés par le gouvernement. Tout en reconnaissant les défis d'atteindre l'équité salariale dans les milieux de travail où il n'y a pas de comparateurs masculins, la Coalition a mis en évidence certains éléments qui ont causé les bas résultats des programmes d'équité salariale pour le personnel de services de garde à l'enfance, de soutien à domicile et des maisons de transition, tels que:

- ◆ les salaires des emplois à prédominance masculins utilisés pour déterminer les salaires de 2012 des postes à prédominance féminine dataient de 2010;
- ◆ le gouvernement a exclus des calculs les salaires des postes à prédominance masculine syndiqués, ce qui a diminué les salaires de comparaison;
- ◆ le salaire du superviseur (un comparateur masculin) a été établi selon le salaire des employés de soutien (autre comparateur masculin) plutôt que du marché du travail.

-----

## **6. Retards significatifs dans l'application de la Loi de 2009 sur l'équité salariale**

Le gouvernement accuse un an de retard dans l'application de la Loi de 2009 sur l'équité salariale, laquelle s'applique au secteur public. Les descriptions de poste, les évaluations et comparaisons devaient être complétées en avril 2012. À date, seulement deux unités de négociation ont complété ce processus. Le personnel non syndiqué n'a pas encore débuté le processus. La Ministre Blais a affirmé que les ajustements d'équité salariale, lorsqu'applicables, seraient rétroactifs à avril 2012.

Deux obstacles expliquent ce retard: i) le manque de personnel au ministère des Ressources humaines, ce qui entraîne l'annulation de réunions and des retards, et ii) le manque de collaboration des employés qui occupent des postes de prédominance masculine quand vient le temps de répondre aux questionnaires. Fait étonnant, ceci ne s'est pas produit au Québec ou en Ontario.

Aucune information n'est disponible au sujet des Corporations de la Couronne, également couvertes par la *Loi de 2009 sur l'équité salariale*. La Coalition continue à demander au Bureau de l'équité salariale de publier un rapport public sur le processus à ce jour.

-----

## **7. Action!**

Vous voulez que le processus de l'équité salariale avance? Parlez-en à votre député ou députée! Trouvez leurs coordonnées ici: <http://www1.gnb.ca/legis/bios1/index-f.asp>

-----

## **8. Le Conseil d'administration est à la recherche d'une représentante pour la région Kent-Miramichi - postulez!**

Vous aimeriez faire partie du Conseil d'administration de la Coalition? Un poste est à combler pour représenter la région de Kent-Miramichi. Veuillez communiquer avec Johanne Perron, au 855-0002 ou [coalitio@nb.sympatico.ca](mailto:coalitio@nb.sympatico.ca)

Bonne chance à Francine Babineau qui a remis sa démission pour des raisons personnelles.

-----

## **9. Bienvenue à Ashley et Sarah Ann!**

Ashley Bradley et Sarah Ann MacPhail sont étudiantes en travail social à St-Thomas University. Elles font un stage en action sociale avec nous cet automne, sous la supervision d'Elizabeth Blaney, vice-présidente anglophone de la Coalition.

-----

## **10. La campagne de financement 2013-2014 – tout est prêt !**

La Coalition est prête pour le lancement de sa 4e campagne annuelle de financement avec deux comités basés à Fredericton et à Moncton. Nous sommes fiers du soutien et de l'appui reçus jusqu'ici, ce qui nous permet de continuer la promotion de l'équité salariale uniquement avec ces dons, maintenant que le gouvernement ne subventionne plus le travail de revendication pour avancer les droits aux femmes. N'attendez pas au lancement pour montrer votre appui. [Donnez ici et maintenant!](#)

-----

## **11. Le forum « Les voix des femmes » sur le point de prendre forme !**

La directrice générale de la Coalition, Johanne Perron, a fait partie d'un groupe de travail du gouvernement qui a développé un protocole pour le forum de concertation "Les voix des femmes". Ce forum sera bientôt mis en place, en réponse aux nombreuses protestations suite à l'élimination du Conseil consultatif sur la condition de la femme au Nouveau-Brunswick. Les membres du Forum conseilleront le gouvernement provincial sur des questions qui intéressent les femmes et sensibiliseront le grand public à certains enjeux. Il s'agit d'une structure indépendante, formée principalement d'organismes. Il dispose d'un budget de 200 000 \$ pour 2013-2014 (soit la moitié du budget annuel du défunt ACSW). La Coalition a posé sa candidature.

-----

## **12. L'équité salariale au forum « Chemins pour sortir de la pauvreté »**

Quels politiciens ont parlé d'équité salariale au forum « Chemins pour sortir de la pauvreté », tenu le 17 octobre dernier, à Moncton? David Coon, chef du Parti vert, a affirmé que son parti appuyait une loi pour toutes et tous. Bravo! Madeleine Dubé, ministre de Développement social, a soutenu que du progrès se faisait mais qu'il fallait continuer le travail. Ni Brian Gallant, chef du Parti libéral, ni Kelly Lamrock, porte-parole du Nouveau Parti Démocratique, n'en ont parlé. La prochaine fois ?